

Sommaire

- 1 • **Éthique, Société et Familles**
par Gérald FOURNIER
- 2 **DOSSIER :**
 - **Familles ! ATTENTION... DANGERS**
A propos de la « THEORIE DU GENRE »
par Jean RAQUET
- 4 • **Que peut penser un jeune « quadra », père de famille, de la théorie du « genre » ?**
par Nicolas BETTINI
 - **Et dans l'Éducation Nationale ?**
par Jean-Claude BRUN
- 5 • **Respecter les droits de l'enfant**
par Pierre Le Coz
- 6 • **Où il est question de Politique Familiale !**
par Jean pierre BINON
- 7 • **Vos DROITS**
- 8 • **VIE DES ASSOCIATIONS**

Udaf 13
« la voix des familles... »

Udaf 13

INFO

ÉTHIQUE, SOCIÉTÉ ET FAMILLES

Jusqu'à cette année et depuis des millénaires les familles ont vécu dans des sociétés conformes à la loi naturelle. Cette loi dite « de nécessité » nous unit à la nature dans une compréhension toujours plus approfondie de l'homme et de la femme, dans leur dualité et leur unité. Bien sur le monde évolue, la société évolue, mais ce n'est pas la famille en tant que telle qui doit évoluer, ce sont d'abord ses besoins, ses outils qui doivent être mis au service de l'humain pour le bien de tous. Nous avons des exigences de repères et les repères principaux depuis toujours sont les 2 piliers qui constituent la famille : l'homme et la femme dans leurs différences et leurs complémentarités. Cette différence doit être une richesse et non pas une menace.

La théorie du « genre » voudrait balayer la loi naturelle et prône le principe suivant « je me crée selon mon inspiration pour prendre la fonction, le rôle social que je veux ». Ceci conforterait la dernière loi sur « le mariage pour tous » et permettrait ainsi toutes possibilités de couple, toutes formes d'union, c'est à dire la déconstruction de la famille traditionnelle en neutralisant la biologie et ainsi arriver à la subversion de la notion même de famille. « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » disait Albert Camus.

Le langage propre au « gender » s'est répandu et risque de s'imposer à travers les modes d'éducation de nos enfants. En effet l'idéologie du genre est un préalable indispensable à l'imprégnation de la législation du mariage entre personnes de même sexe. Ces dispositions induisent un brouillage institutionnel sur la question de l'identité et l'école dans cet esprit doit participer à l'apprentissage de cette indifférenciation. On crée un nouvel ordre moral pour un nouvel ordre sexuel, pour une nouvelle civilisation.

Si notre politique familiale a été un modèle envié par de nombreux pays jusqu'à ce jour, « le mariage pour tous » a été très mal accepté par certains. L'URSS, la première, a fait savoir à grand renfort de communication qu'elle refusait aux familles françaises toute adoption de ses enfants, ce qui porte préjudice aux familles qui attendaient ou espéraient une adoption plénière. Sans enfants à adopter, ne voit-on pas pointer la préparation d'un projet de loi pour permettre l'accès à la procréation médicalement

assistée « P.M.A » pour les couples de même sexe et dans la foulée pour donner un sens d'égalitarisme à la gestation pour autrui « G.P.A = mères porteuses ». Nous voyons là le piètre résultat de la libération de la femme qui avilit son corps par le biais de la technique. Un ventre pourrait être loué comme une simple marchandise. Paradoxalement, ce sont les écologistes, les verts qui se battent contre les OGM et qui veulent faire de la femme un objet qu'on utilise au gré des besoins, oubliant un principe fondamental : l'écologie humaine et le souci de l'environnement ne se divisent pas.

L'enfant va devenir un luxe surtout depuis que nos gouvernants, pour résorber la crise, portent atteinte au budget familial. En effet la contribution des familles n'est pas oubliée et après l'érosion du quotient familial c'est la réduction de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et la diminution du montant de l'aide au logement des jeunes qui viendront compléter l'arsenal de sortie de crise. Pour les mesures annoncées, l'une d'entre elle est particulièrement choquante, c'est la suppression de la réduction d'impôts pour frais de scolarité au lycée : l'UNAF et les UDAF demandent son retrait. Si les familles ne mettent pas l'argent au premier plan de leur désir d'enfant, elles en ont besoin pour faire vivre leur géniture.

Mais le gouvernement ne peut exiger des familles ce que l'État lui même semble incapable de faire, c'est à dire se serrer la ceinture, . Il y a surtout la reconnaissance publique par l'État, à travers nos UDAF, de la place essentielle et irremplaçable des familles dans notre société. Elles sont le cœur de notre pays. Elles en apportent les forces vives. Elles participent à une meilleure gestion des retraites, elles participent au progrès scientifique et technique.

Plus la mondialisation et les nouvelles technologies bouleverseront nos vies, plus nous aurons besoin de valeurs et de repères. L'avenir est dans la famille.



Gérald FOURNIER
Président de l'UDAF 13

- **EN REGARD** de l'égalité et de la non discrimination de nombreuses questions de société ont été mises à l'ordre du jour en France ces 12 derniers mois. Qui trouverait à y redire sur le fond ?
- Mais sont-elles vraiment approfondies et l'ensemble de la population française est-elle informée et associée pour que de telles orientations engageant notre avenir commun soient prises.
- Sur quels thèmes ? « le mariage pour tous » acquis à la hussarde, et au-delà, d'autres sujets moins symboliques et tout aussi graves : « la théorie du genre », le droit à l'enfant plutôt que le droit de l'enfant, la mise en cause du principe d'universalité des allocations familiales, l'euthanasie, les recherches sur l'embryon, la gestation pour autrui..
- UDAF Info s'inquiète de tendances souvent idéologiques que certains voudraient imposer sans véritable concertation. Elle ouvre pour sa part le débat au nom de l'Institution Familiale qui dans sa plus large majorité souhaiterait des réflexions et des échanges entre et avec tous nos concitoyens, débats qui aujourd'hui font défaut.

▶ A propos de la « THEORIE DU GENRE »



Influencées par des auteurs français fondateurs de la « French theory » comme Foucault, les études du « genre » se sont développées au cours des années 1970 dans les campus américains aux Etats-Unis. Elles se multiplient et revisitent l'ensemble des sciences humaines et sociales

ESSAI DE DEFINITION

La différence entre l'homme et la femme relève d'une construction sociale sans rapport avec le genre sexuel.

La distinction entre homme et femme est archaïque. La société doit seulement connaître des êtres humains, tous bisexuels.

S'il y a une différence biologique des sexes elle n'a aucune incidence anthropologique, de sorte que l'hétérosexualité n'est pas une pratique orientée par la nature mais l'effet d'un déterminisme culturel qui a imposé ses normes.

« Il faut détruire politiquement, philosophiquement et symboliquement les catégories d'homme et femme. »
(Monique Wittig)

Cette destruction s'impose parce qu'il n'y a pas de sexe qui soit masculin ou féminin car c'est l'oppression qui crée le sexe et non l'inverse.

Il s'agit moins de libérer la femme que de destituer l'homme. Le « genre » ne concerne pas l'homme en tant que mâle sexué, XY, mais l'homme en tant qu'humanité. Le genre veut en finir avec l'humanisme occidental.

CONCEPT D'ETHIQUE SOCIALE ET DE MORALE PERSONNELLE

Le terme d'égalité revient souvent dans les écrits des théoriciens du « genre », tels Irène Thery, Elisabeth Badinter, Serge Hefez... Même si l'égalité homme / femme doit continuer à être recherchée, nous pouvons répondre que de nos jours les femmes peuvent accéder à toutes les



fonctions sociales, elles votent, enseignent, entrent dans les Grandes Ecoles, deviennent chef d'entreprise, députée, maire, présidente d'un Conseil régional, préfète, voire même chef d'Etat. La violence et le meurtre ne sont pas l'apanage des hommes. Les femmes peuvent faire la guerre, devenir pilote de chasse et même être kamikaze s'assimilant aux « houris » qui selon le Coran sont les vierges du paradis promises comme épouses aux croyants. Il existe une équité dans les compétitions sportives internationales car hommes et femmes y sont conviés mais il n'y a pas d'égalité. Les femmes peuvent pratiquer tous les sports et participer aux jeux olympiques. Les féministes prédisent qu'elles dépasseront les performances des hommes mais elles omettent de dire que les hommes amélioreront également les leurs.

NOMBREUX SONT CEUX ET CELLES QUI N'ACCEPTENT PAS LA THÉORIE DU GENRE

Elisabeth Montfort, juriste et philosophe : « Que penser de l'égalité de genre, dit-elle, que l'on prétend nous imposer, qui n'est rien d'autre qu'une notion abstraite pour ne pas dire artificielle, dès lors qu'elle refuse de prendre en compte le donné de nature qu'est l'incarnation de la personne de l'enfant dans un corps sexué.

Nous nous trouvons face à une rupture anthropologique majeure où le social prime sur le biologique, le corps sexué n'entrant désormais plus dans la définition de l'homme ou de la femme ».

Contrairement à ce que pensent les adeptes du « genre », le professeur **Pierre Le Coz**, philosophe, cite **Lévy Strauss**, précisant qu'aucune civilisation n'a jamais fait l'impasse sur le fait que la différence des sexes était au fondement de toutes les cultures.

DANGERS !



Lors d'un colloque organisé au Palais des Nations à Genève sur le thème « Pour préserver l'universalité des droits de l'homme », **Marguerite Peeters** qui dirige à Bruxelles « l'Institute for Intercultural Dialogue Dynamics » a dénoncé « comment l'idéologie du « gender » s'est sournoisement insinuée dans les déclarations internationales, en violation notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. » A ses yeux « l'objectif du « genre » divorce la personne humaine d'elle-même, de son corps et de sa structure anthropologique. »

Elle discerne un danger « dans un processus que nous pourrions qualifier de mondialisme, s'imposant par en haut, qui, sous couvert de participation de la base, de droits égaux et de non-discrimination, utilise les canaux de la gouvernance mondiale pour essayer d'agencer un assentiment mondial à des intérêts particuliers. »

En conclusion, l'auteur s'inquiète : « Ils ont traité la maternité, la famille fondée sur le mariage entre un homme et une femme, la complémentarité homme - femme, l'identité de la personne humaine, la féminité et la masculinité, l'hétérosexualité comme autant de constructions sociales ou de stéréotypes qui seraient contraires à l'égalité, discriminatoires et qui donc doivent être culturellement déconstruits. »

Pour **Claude Berruer**, Secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique : « On naît fille ou garçon et on n'est pas un être indifférencié sexuellement à la naissance » Ce n'est pas un service à rendre à des jeunes de leur dire que tous les possibles sont équivalents. Le choix des manuels n'est pas anodin.



Le professeur **Marcel Rufo**, pédopsychiatre, écrit « attention, le père ne doit pas prendre la place de la mère. Il est essentiel pour un petit enfant de faire la différence entre son père et sa mère, ce qu'il appelle « pareil - pas pareil » selon qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille. Le père doit absolument remplir le rôle que lui a donné la nature, il ne donne pas la naissance, il l'accompagne. »

L'anthropologue **Françoise Héritier** soutient également que « La différence des sexes, à la fois anatomique, physiologique et fonctionnelle, est à la base de la création de l'opposition fondamentale qui permet de penser. »

Certes nous savons que les deux sexes produisent des hormones mâles et femelles mais les uns prédominent chez Lui et les autres chez Elle. Le code génétique différencie les hommes et les femmes lesquelles donneront toujours la vie à un être humain en mettant un enfant au monde.

Dans « Reflets sur un oeil d'homme » de **Nancy Huston**, nous pouvons lire : « Aucune société humaine ne s'est trouvée empêtrée dans une contradiction aussi inextricable que la nôtre qui nie tranquillement la différence des sexes tout en l'exacerbant follement à travers les industries de la beauté et de la pornographie. »

Attribuer un sens à la différence des sexes est l'un des traits

fondamentaux, pour ne pas dire fondateur, de l'humanité.

Malheureusement la *Commission consultative des droits de l'homme* propose de remplacer la notion d'identité sexuelle par l'identité de « genre ».

Lutter contre toutes discriminations est une nécessité mais cela n'implique pas de nier les spécificités de la fille ou du garçon, d'avoir un corps masculin ou féminin.

« Le sexe est déterminé dès la fécondation, il est inné, programmé et non acquis. » (René Frydman)

Tout de même la société doit donner des repères, être l'expression de valeurs et le droit ne peut se contenter d'être le reflet des évolutions sociétales pense **Xavier Lacroix** qui précise que cette dévalorisation du corps s'articule à une dissociation entre le corps et l'esprit.

ESSAI DE SYNTHÈSE

Le « gender » répond à la domination masculine non par l'amour et la réconciliation mais par une révolte, or nous sommes tous faits pour être père ou mère, fils ou fille, époux ou épouse, frère ou sœur.

La nouvelle définition des rapports humains qu'on tente d'imposer, considère que l'altérité, la différence des sexes sont aliénantes et doivent dorénavant se fonder sur la philosophie matérialiste de la déconstruction mise en exergue de nos jours.

Or la rencontre de l'autre si elle n'est pas toujours simple est nécessaire à l'existence, à la connaissance de soi.

Un mariage n'est pas une aliénation ni la domination de l'un sur l'autre car chacun apprécie les qualités de l'autre. On ne cherche pas à le posséder car aimer c'est vouloir l'existence de l'autre. Ces différences entre hommes et femmes sont réelles et dans l'amour il existe un échange mutuel des qualités de chacun. L'union différencie et n'uniformise pas.

« L'homme et la femme sont des êtres uniques et irremplaçables. » (Jean Bernard)

« Je t'accepte dans ton altérité, tu es autre que moi-même, j'enrichis mon identité de l'identité de l'autre. » (Emmanuel Levinas)



Jean RAQUET
Pédiatre
Membre de
l'Espace Ethique Méditerranéen

Texte intégral sur www.udaf13.fr



Familles, ATTENTION...

▶ Que peut penser un jeune « quadra », père de famille, de la théorie du « genre » ?

La théorie du « gender » propose de nier la différence biologique homme femme et de s'en affranchir en proposant que chaque personne puisse déterminer elle-même son sexe et son orientation sexuelle. Cette théorie récente me semble en contradiction avec chacune de mes expériences personnelles.

A l'adolescence, l'expérience de la différence homme femme a été à la fois la découverte de l'attraction que les jeunes femmes suscitent, des efforts que l'on se surprend à faire pour à son tour séduire et entrer dans une découverte d'une nouvelle dimension de sa vie de relation. A ce moment là, nous faisons l'expérience intime d'une différence



fondamentale dans l'égalité, qui devient une opportunité de maturité et d'accomplissement personnel grâce à autrui.

En tant qu'époux vivant depuis plus de 15 ans avec mon épouse, j'ai fait l'expérience de la paternité et elle de la maternité. Parce que je suis homme, elle a pu devenir mère et je la reconnais telle; parce qu'elle est une femme, elle m'a reconnu père à la fois par le lien du sang, par le lien affectif, par le lien familial et social et le tout dans un lien unique de toute ma personne avec mes fils et mes filles. Homme et femme, égaux en dignité, nous devenons l'un pour l'autre source d'épanouissement réciproque, sans sous-estimer les efforts nécessaires d'ajustement et de compréhension.

En tant que père, ma place pour chacun de nos enfants n'est pas la même que celle de ma femme; aucune ne surpassant l'autre mais venant l'une en renfort de l'autre. A un autre niveau, la différence sexuelle de nos enfants, parmi leurs caractéristiques propres, devient une composante spontanément importante de leur accompagnement vers l'âge adulte et de notre co-responsabilité. Je pense à la période de la puberté mais pas seulement. Je fais alors le constat sans idéaliser, que la famille, notamment par la richesse de cette différence sexuelle au niveau conjugal et au niveau de la fratrie, est un lieu unique d'enrichissement mutuel entre les époux, entre les enfants et entre les générations.

En tant que chirurgien, je suis témoin du lien intime du corps et de l'esprit dans l'unité et la singularité des personnes. La caractérisation sexuelle du corps est une composante que je ne ne peux pas ne

pas prendre en compte tant elle est profondément inscrite en nous. Quotidiennement, cette différenciation sexuée est à considérer très concrètement à la fois au niveau du soin du corps et à celui de l'accompagnement de la personne.



Enfin, dans la société, l'omni-présence de l'évocation de la sexualité laisse penser que les rapports sexuels sont le seul intérêt de cette complémentarité femme homme alors qu'elle s'exerce en de très nombreux domaines. On peut dire sans se tromper que l'exercice de la sexualité ne se résume pas à ce seul aspect des choses.

Après analyse et pour ma part, la théorie du « genre » est donc en opposition avec chacune de ces expériences passées et présentes, à titre personnel et intime, mais également conjugal, familial, professionnel et social. De chacun de ces points de vue et à aucun moment, cette théorie ne propose de solution pour s'épanouir personnellement, en couple, en société et encore moins en famille.



Nicolas BETTINI
Chirurgien

Texte intégral sur www.udaf13.fr

▶ Et dans l'Éducation Nationale ?

On peut constater sans être contredit qu'en dehors de tout débat de société approfondi, le gouvernement a pris de multiples initiatives pour promouvoir la théorie du « genre » avec pour objectif, comme nous l'avons vu, de déconstruire les stéréotypes de genre sur la base de l'égalité des sexes et de la lutte contre l'homophobie.

LA PETITE ENFANCE ET LES CRÈCHES

Sur le plan symbolique, telle députée de Paris a demandé que l'appellation « école maternelle » soit remplacée par un nom neutre comme « première école ou école élémentaire ! »

A partir des présupposés idéologiques précités il ne faut pas s'étonner qu'un vaste plan d'éducation à l'égalité, pour enfant de 0 à 3 ans, ait été élaboré. Les mesures proposées visent les vêtements portés, les jouets utilisés, les activités sportives autorisées, les livres de littérature enfantine.

DANGERS !



L'ÉCOLE PRIMAIRE

« il faut que dès le plus jeune âge chacun comprenne qu'il existe plusieurs types d'orientations sexuelles. Il ne sera plus question d'éluder la question de l'homophobie » déclaration de Mme BELKACEM, Ministre.

Un ABCD de l'égalité sera diffusé de la grande section de maternelle au CM2.

Dans cet esprit le syndicat SNU ipp-FSU a constitué un dossier de presque 200 pages avec des analyses théoriques, des conseils et des fiches pratiques en référence directe avec des albums pour enfants comme par exemple « Papa porte une robe » afin d'inciter les enseignants à consacrer du temps scolaire « pour faire évoluer les mentalités ».

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Il est prévu des actions de sensibilisation dans les collèges et les lycées avec de nombreuses associations dont l'une d'entre elle est particulièrement active et influente : « Lesbiennes, Gays, Bi-sexuels et Transexuels » (L.G.B.T) et l'agence du service civique.

3 séances d'éducation à la sexualité traiteront tant des questions biologiques que des dimensions psychologiques, sociales, éthiques et culturelles de la sexualité.

La ligne Azur, ligne d'écoute pour les jeunes se posant des questions sur l'orientation sexuelle fait l'objet de critiques régulières notamment pour sa promotion des thèses du lobby (L.G.B.T) et sa publicité pour la brochure « Tomber la culotte » vantant des pratiques sexuelles allant jusqu'au sadomasochisme lesbien...

L'association SOS Homophobie (agrément retiré et puis redonné pour 5 ans le 21 mai 2013) s'est donnée pour mission d'intervenir en

milieu scolaire pour lutter contre les discriminations : la lesbophobie, la gay phobie, la biphobie et la transphobie...

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Sciences Po Paris a déployé un « Programme de Recherche et d'Enseignement des Savoirs sur le Genre » (Présage). N'oublions pas, dans cette célèbre institution qu'une « queek week » annuelle donne l'occasion au lobby LGBT d'organiser des animations pour sensibiliser les étudiants à ses thèses « films pornographiques, distributions de sextoys, atelier de travestissement, ventes de contes non sexistes...

L'institut « Emilie du Chatelet » s'intéresse au développement des recherches sur les femmes, le sexe et « le genre », subventionné par le Conseil Régional d'Ile de France à hauteur d'un million d'euros, il peut ainsi financer des recherches Universitaires et colloques liés à la mission qu'elle s'est fixée : exemple des pôles d'intérêt, une thèse de doctorat intitulée « Altérités de genres : migrantes lesbiennes entre pratiques politiques, vies subversives et oppressions en Italie, comparaison Palerme – Vérone!!!

D'AUTRES DOMAINES ET PROFESSIONS

Les futurs enseignants de même que les policiers, les gendarmes et les magistrats bénéficieront d'une formation sur l'ensemble des sujets évoqués ci-dessus !

Expérimentales en cette fin d'année 2013, ces mesures seront étendues à tout le territoire en 2014.

Jean Claude BRUN
Ancien Président de l'UDAF 13

▶ Respecter les Droits de l'Enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989 évoque « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Cette expression signifie que l'enfant est un sujet qui a des attentes légitimes vis-à-vis des adultes. L'enfant ne doit plus être considéré comme un objet. On ne devient pas propriétaire d'un enfant comme on peut l'être d'un appartement.

Par essence, les textes du Droit se situent sur un plan général ; ils ne spécifient pas de démarches concrètes. On peut néanmoins déduire de plusieurs articles de la Convention internationale que les enfants ont besoin de repères affectifs. Cela implique la présence d'une mère, d'un père, pas plus, pas moins. Chaque enfant doit pouvoir bénéficier de la présence enrichissante et stabilisante d'un père et d'une mère. La biparentalité respecte mieux leur droit à l'égalité des chances en matière d'épanouissement sur lequel insiste la Convention.

Comment ignorer la souffrance des enfants privés d'un père ou d'une mère par les contingences de la vie ? L'existence factuelle de carences affectives n'est pas un argument pour en fabriquer de nouvelles. Il est dangereux de raisonner par la négative en considérant qu'on pourrait toujours trouver pire (des parents maltraitants, etc.)

Il ne revient pas du tout au même pour l'enfant d'avoir des parents du même sexe ou des parents de sexes opposés. Dans les représentations symboliques qui cimentent le vivre-ensemble, l'un et l'autre se complètent : la mère est associée à la douceur, le père à la protection. A l'idée de « père » et de « mère », l'imaginaire social rattache des silhouettes, des textures de voix ainsi qu'une foule infinie de détails touchant à l'apparence physique.

En dépit des évolutions culturelles, nous restons des pères et des mères, avec nos différences corporelles et nos manières d'être avec les enfants. Défendre les droits de l'enfant, c'est défendre la richesse de l'altérité et de la complémentarité des sexes.

Pierre LE COZ
Professeur des universités en philosophie
Faculté de médecine de Marseille

Familles, ATTENTION... DANGERS !

🔍 Où il est question de Politique Familiale

Dans son ouvrage « les Nourritures Terrestres », André GIDE s'exclamait ; « familles, je vous hais ». Cet aphorisme pourrait aujourd'hui être facilement transposé en « Familles, je vous taxe », tant le résultat est le même. Nul ne disconvient que l'accès de tous à la protection maladie, d'ailleurs sans considération de la situation administrative de l'intéressé est, humainement, un avantage indéniable et un progrès social.

Et s'inspirant de ce même principe de générosité et de solidarité, dans le contexte de l'époque pour favoriser une politique nataliste après la Grande Guerre qui avait décimé la population, une Caisse de compensation a été créée en 1918, et cette institution a été progressivement étendue, avant d'être généralisée par la loi du 4 Août 1930 à tous les salariés. L'idée était simple : les enfants coûtant cher, il fallait permettre aux foyers français d'assumer la venue d'une ou de plusieurs bouches nouvelles à nourrir.

Les allocations familiales étaient nées. Elles étaient souvent synonymes de familles nombreuses et étaient incontestablement bienvenues puisqu'il n'existait alors pas de véritable contrôle des naissances, et la femme, qui n'avait aucun statut particulier, ne jouissait d'aucune considération ni reconnaissance pour le travail fait à la maison ou la charge de ses grossesses, se voyait dans l'impossibilité d'apporter un revenu complémentaire.

Au cours des années, indépendamment des allocations familiales stricto sensu, de nombreuses aides ont été instaurées telles que l'allocation logement, l'allocation de rentrée scolaire, etc... Un rapport FRAGONARD a été déposé sur le bureau du premier ministre, rapport examiné par le Haut Conseil de la Famille. 4.700.000 familles bénéficieraient des allocations familiales en FRANCE, le budget consacré au versement des allocations familiales représentant 12,40 Milliards d'euros.

La branche famille serait déficitaire : déficit tout à fait artificiel puisqu'il provient du transfert sur la branche famille d'une charge induite de la branche vieillesse.

Mais aujourd'hui, dure réalité du pouvoir, contrairement à ce que croient encore certains, les ressources ne sont pas inépuisables et il faut bien alimenter les CAF. Des retenues sont faites sur les salaires et même sur les retraites, de véritables ponctions sont opérées sur les entreprises, les professions libérales ou indépendantes, les artisans, les commerçants. Plusieurs pistes ont été avancées, notamment celles de mettre sous condition de ressources le versement des allocations familiales, ou de les moduler.

Car il est vrai qu'aujourd'hui il paraît qu'une famille est riche lorsqu'elle gagne plus de 4.000 euros par mois, (ce qui est nettement moins que le salaire d'un ministre ou les indemnités d'un député), et en France on n'aime plus les riches.

Comme l'on fait dire aux statistiques ce que l'on veut bien leur faire dire, les projections faites par les autorités indiquent qu'une baisse des allocations familiales ne concernerait que 15% des Français.

L'UNAF et certains syndicats se sont opposés à ce projet qui signifiait la fin de l'universalité.

Car le grand principe de la sécurité sociale est que chacun cotise en fonction de ce qu'il perçoit, et de fait les « riches » cotisent plus que

les « pauvres » mais chacun reçoit en fonction de ce qu'il est (frais médicaux en cas de maladie, charges de famille lorsqu'il y a des enfants).

Et la solidarité dans notre société n'est pas entre les riches et les pauvres mais entre les bien-portants et les malades, entre les actifs et les retraités, entre les familles sans enfants à charge et les familles avec enfants à charge.

Cette modulation des allocations familiales a été abandonnée puisque le gouvernement a choisi de plafonner le quotient familial, ce qui aboutira de fait à une augmentation des impôts sur le revenu puisqu'il ne faut pas être riche pour être imposable.

On ignore si cette baisse du quotient familial aura un impact sur la natalité. Ce qui est certain, c'est qu'elle en aura un sur le pouvoir d'achat des classes moyennes.

Au passage on note que l'engagement du gouvernement de ne plus augmenter les impôts n'est donc pas respecté, mais ce n'est pas tout car d'autres mesures plus discrètes sont aussi au programme comme la suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité accordée aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée, qui devrait concerner l'année prochaine 1.600.000 foyers, qui verront leur impôt augmenter en moyenne de 144 € par an ou encore la réduction de l'allocation de base, l'une des composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant, qui était déjà attribuée sous condition de ressources, qui sera à l'avenir divisée par deux pour certaines familles.

Pour le Président de l'UNAF, la baisse du quotient familial a été



qualifiée de « moindre mal », mais peut-on aujourd'hui se contenter d'avoir échappé au pire ?

Notre pays est-il politiquement et économiquement tellement englué qu'il doit perdre toute ambition et renier les principes pourtant républicains de travail, d'effort et de mérite.

L'un des facteurs d'économie de la branche famille passerait aussi sans doute par une répression accrue et une recherche implacable des fraudeurs.

Nombre de couples vivent officiellement séparés alors qu'ils sont en réalité concubins afin, pour une mère de percevoir des allocations supplémentaires de la CAF, notamment parent isolé, ou des allocations logement plus importantes. D'autres préfèrent encore l'union libre au mariage pour éviter l'ISF...

Les fraudes sont à tous les niveaux et si elles venaient à être poursuivies et sanctionnées, il y aurait certainement matière à combler le déficit.

Dans « politique familiale », il y a évidemment le mot « famille » : quel type de famille voulons-nous ?

Mais il y a aussi le mot « politique », et là est le vrai problème.

Jean pierre BINON
(Libre Propos)

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Indemnités journalières

- 28 premiers jours, 60 % du salaire journalier de base, maximum : **185,30 €**
 - à partir du 29^{eme} jour, 80 % du salaire journalier de base, maximum : **247,07 €**

ALLOCATIONS FAMILIALES

- si vous avez 2 enfants **128,57 €/mois**
- si vous avez 3 enfants **293,30 €/mois**
- si vous avez 3 enfants **458,02 €/mois**
- ajouter, par enfant en plus **164,73 €/mois**

Majoration :

- **36,16 €** par enfant de 11 à 16 ans
 - **64,29 €** par enfant de plus de 16 ans.

Allocation forfaitaire : 81,30 €/mois

ALLOCATION AUX HANDICAPES

• Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Montant - **790,18 €/mois**.

Minimum en cas d'hospitalisation, d'hébergement dans une maison d'accueil spécialisée ou d'incarcération **237,05 €/mois**

- Complément ressources AAH : **179,31 €/mois** (selon conditions)

- Majoration pour la vie autonome : **104,77 €/mois** (selon conditions)

• Allocation d'éducation

de l'enfant handicapé (AEEH) :

- Allocation de base : **129,21 €/mois**

- Compléments mensuels : **96,91 €** (1^{ère} catégorie) ; **262,46 €** (2^{ème} catégorie) ; **371,49 €** (3^{ème} catégorie) ; **575,68 €** (4^{ème} catégorie) ; **735,75 €** (5^{ème} catégorie) ; **1096,50 €** (6^{ème} catégorie).

- Majoration personne isolée : **52,49 €** (2^{ème} catégorie) ; **72,68 €** (3^{ème} catégorie) ; **230,16 €** (4^{ème} catégorie) ; **294,77 €** (5^{ème} catégorie) ; **432,06 €** (6^{ème} catégorie)

• Prestation de compensation

A domicile :

- **Tarifs de l'aide humaine** : aide à domicile employée directement (**12,26 €/h, 13,48 €/h** en cas de recours à un service mandataire) ; recours à un service d'aide à domicile autorisé (tarif du service fixé par le département) ; recours à un service à la personne agréé (**17,59 €/h** ou tarif prévu dans la convention service/département) ; aidant familial (**3,62 €/h** ou **5,43 €/h** en cas de cessation totale ou partielle d'activité, dans la limite de **933,36 €/mois** ou **1 120,03 €/mois** dans certains cas)

- **Montants maximaux** : aides humaines (en fonction de la durée quotidienne d'aide) ; aides techniques (**3 960 €** pour 3 ans en principe) ; aides à l'aménagement du logement (**10 000 €** pour 10 ans) et du véhicule et des surcoûts « transports » (**12 000 €** maximum pour 5 ans) ; aides exceptionnelles (**1 800 €** pour 3 ans) ou spécifiques (**100 €/mois**) ; aides animalières (**3 000 €** pour 5 ans)

- **Taux de prise en charge** : 100 % si ressources < à **26 316,08 €** par an, 80 % au-delà.

En établissement : 10 % de la prestation à domicile, dans la limite de montants qui varient selon que l'hébergement intervient en cours de droits à la prestation à domicile ou lors de la demande

ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE

il vous sera versé autant d'allocations journalières que de jours d'absence pris dans la limite de 22 allocations par mois.

• Montant de l'allocation journalière (selon conditions de ressources annuelles)

- Vous vivez en couple : **42,71 €**

- Vous vivez seul(e) : **50,75 €**

• **Complément pour frais : 109,25 €**

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

Le montant maximum mensuel s'élève à :

• **1304,84 €** en cas de classement en GIR 1 (dépendance la plus lourde),

• **1118,43 €** en GIR 2,

• **838,82 €** en GIR 3,

• **559,22 €** en GIR 4.

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

Avec plafond de ressources.

• **360 €** pour un enfant de 6 à 10 ans

• **380,36 €** pour un enfant de 11 à 14 ans

• **393,54 €** pour un enfant de 15 à 18 ans

ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL

• **90,40 €**, par mois pour l'enfant privé de l'aide de l'un de ses parents

• **120,54 €**, si l'enfant est privé de l'aide de ses deux parents.

CHOMAGE ASSURANCE

• Aide au retour à l'emploi (A.R.E.)

A taux plein le montant brut de l'ARE est égal :
 - soit à 40,4 % du salaire journalier de référence plus une partie fixe égale à **11,64 €/jour**,
 - soit à 57,4 % du salaire journalier de référence.

L'allocation ne peut être inférieure à **28,38 €** par jour et ne peut excéder 75 % du salaire journalier de référence.

CHOMAGE SOLIDARITE

• **Allocation temporaire d'attente (A.T.A) : 11,20 €/jour**

• **Allocation de solidarité spécifique (A.S.S.)**

* cas général : **15,90 €/jour**

* taux majoré (certains chômeurs âgés) : **22,82 €/jour**

avec plafond de ressources

• Activité partielle :

- **indemnité** : 70% de la rémunération horaire brute, et 100% du salaire horaire net en cas d'actions de formation.

COMPLEMENT FAMILIAL

Les ressources 2010 de votre famille ne doivent pas dépasser une limite variable selon votre situation.

Le montant mensuel du complément familial est de **167,34 €**.

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (C.M.U.)

• Affiliation gratuite : plafond de revenu fiscal annuel : **9356 €**

• Cotisation égale à 8% des revenus au-delà du plafond de revenu

PENSION D'INVALIDITE

• **1^{ère} catégorie** : 30 % du salaire de base : minimum mensuel **279,98 €** maximum mensuel **925,80 €**

• **2^{ème} et 3^{ème} catégorie** : 50 % du salaire de base : minimum mensuel **279,98 €**, maximum mensuel **1 543 €**

• **Majoration forfaitaire pour tierce personne de 1 096,50 €** (pensions de 3^{ème} catégorie)

PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

• **Prime à la naissance : 923,08 €**.

• **Prime à l'adoption : 1846,15 €**.

• **Allocation de base : 184,62 €** avec plafond de ressources

• Complément de libre choix d'activité

en cas de non perception de l'allocation de base

• Taux plein : **572,81 €/mois**

• Taux partiel (inférieur à 50 %) : **435,57 €/mois**

• Taux partiel (entre 50 et 80 %) : **329,38 €/mois**

en cas de perception de l'allocation de base

• Taux plein : **388,19 €/mois**

• Taux partiel (inférieur à 50 %) : **250,95 €/mois**

• Taux partiel (entre 50 et 80 %) : **144,75 €/mois**

• Complément de libre choix du mode de garde

Pour l'emploi d'une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile :

• de 0 à 3 ans : **173,33 € à 458,18 €/mois** (selon les ressources)

• de 3 à 6 ans : **86,67 € à 229,09 €/mois** (selon les ressources)

Pour l'appel à une association ou une entreprise

habilitée employant des assistantes maternelles ou des gardes d'enfant à domicile :

• Assistante maternelle agréée

• de 0 à 3 ans : **462,24 à 693,34 €/mois** (selon les ressources)

• de 3 à 6 ans : **231,12 à 346,67 €/mois** (selon les ressources)

• Garde à domicile et micro-crèche

• de 0 à 3 ans : **606,68 à 837,81 €/mois** (selon les ressources)

• de 3 à 6 ans : **303,34 à 418,91 €/mois** (selon les ressources)

PRIME DE DEMENAGEMENT

Le montant de votre prime est égal à vos frais de déménagement dans la limite de :

• **969,10 €** si vous avez 3 enfants

• ajoutez par enfant en plus à partir du 5^{ème} **80,76 €**

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Personnes sans activité professionnelle

• Montant forfaitaire maximum :

- 1 personne : **492,90 €/mois** /2 personnes : **739,35 €/mois**

- Par personne à charge supplémentaire : **147,87 €/mois**

- Personne à charge à partir de la 3^{ème} : **197,16 €/mois**

• Montant forfaitaire maximum pour parent isolé :

- Femme enceinte sans enfant : **632,94 €/mois**

- Parent isolé, un enfant de moins de 3 ans à charge : **843,92 €/mois**

- Par enfant supplémentaire : **210,98 €/mois**

• Forfait logement à déduire (logement gratuit ou aides)

- 1 personne : **59,15 €**

- 2 personnes : **118,30 €**

- 3 personnes et plus : **146,39 €**

S.M.I.C.

Horaire brut : **9,43 €**

Mensuel brut pour 35h hebdo : **1 430,25 €**

Vie des Associations

10 & 11 OCTOBRE

CRÉER UNE CRÈCHE !

UN PARCOURS À L'ÉPREUVE DES RÉALITÉS...

La Maison de le Famille, en collaboration avec les associations Poussy Crèche et Anthea, propose les Jeudi 10 et Vendredi 11 Octobre 2013 une rencontre-débat sur un thème d'une actualité brûlante : comment créer un établissement d'accueil jeune enfant ?

En effet, créer un établissement de ce type représente pour les élus, les responsables associatifs, les entreprises de crèche, un projet complexe à multiples dimensions. La Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant des Bouches-du-Rhône (CODAJE 13) a eu le souci d'éditer un guide pratique à destination des porteurs de projet pour :

- ▶ leur apporter une aide au montage et au suivi des dossiers
- ▶ faciliter leurs échanges avec les institutions

L'objet du présent colloque est d'éclairer les aspects techniques de ce guide à la lumière des besoins des enfants, des besoins des parents et des besoin des professionnels.

C'est par la prise en compte de ces deux dimensions, l'une technique et l'autre humaine que sera facilitée la création d'un lieu d'accueil petite enfance de qualité.

Lieu : Cité des Métiers
4 rue des Consuls
13002 Marseille

Inscription : Association Anthea
Tél. : 04 94 68 98 48
contact@anthea.fr
www.anthea.fr

17 OCTOBRE

L'UNIVERSITÉ DES FAMILLES

A L'UDAF DES BOUCHES-DU-RHÔNE

« L'université des Familles » organisée depuis plusieurs années par l'UDAF des Bouches-du-Rhône est en premier lieu une manifestation à laquelle sont invitées à intervenir des personnalités reconnues. De plus, faisant appel aux nouvelles technologies elle est accessible par internet et rassemble bien entendu un auditoire national extrêmement large qui peut également interpeller les orateurs en cours de débat.



« Réseaux sociaux et famille »

Tel est le thème de notre nouvelle Université le 17 octobre 2013.

A l'origine « réseau social » désignait un groupe de personnes en lien de communication grâce à l'effet démultiplicateur d'internet. Les sites communautaires (Facebook, Twitter, skype ...) ont accru et modifié ces échanges.

La première concernée est la famille. Dans quelle mesure ? Parler à ses enfants et ses petits enfants, pouvoir les localiser même séparés par un océan. Quel vertige ! Personne n'a à se plaindre de ces relations intergénérationnelles. Pourtant il s'agit de données personnelles... L'accessibilité de celles-ci par des tiers interpelle ? L'ami facebook est-il vraiment un ami ? Toutes ces attitudes, comportements, souvent addictions, portent-elles en elles-mêmes des risques d'intrusion dans ma vie privée ? Réseaux sociaux, un bien ou un mal pour les Familles ?

Autant de questions à débattre ce jeudi 17 octobre 2013 à l'UDAF avec la participation d'Olivier GERARD, coordinateur du pôle médias et usages numériques de l'UNAF.

21 NOVEMBRE

« ABSENTÉISME SCOLAIRE ET SENS DE L'ÉCOLE »

UNE ENQUÊTE DE L'UDAF 13 DANS 5 COLLÈGES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Lorsque l'on parle d'absentéisme scolaire au collège à quoi pensons-nous réellement ? Aux absences répétées ? Au « sécheur de cours » ? A la perte d'autorité des adultes ? Aux pannes de réveil ? De l'image romantique de « l'école buissonnière » à l'idée plus sombre du jeune délinquant qui « zone », le thème est large.

A l'issue de son étude statistique menée en 2012, l'UDAF 13 a souhaité comprendre le phénomène, il fallait donc se rapprocher du terrain.

Empruntant ses outils à la méthode ethnographique, l'Observatoire de la famille, avec l'accord de l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône, a mené son enquête de septembre 2012 à avril 2013 dans 5 collèges du département auprès de personnels d'établissements, d'élèves soumis à l'obligation scolaire, de parents et d'associatifs.

Les résultats de cette enquête ont pour vocation de permettre, aux pouvoirs publics de mieux appréhender l'absentéisme scolaire dans sa complexité.

Ces résultats feront l'objet d'une présentation à l'occasion d'un colloque prévu le 21 novembre 2013 à Marseille.

Pour toute information : www.udaf13.fr

UDAF 13 info n°77 / Octobre 2013
143 av. des Chutes-Lavie - 13013 Marseille
Tél. 04 91 10 06 02 - contact@udaf13.fr
Directeur de la publication :
Jean-Claude BRUN

Conception & Impression : Encre bleue
RCS Marseille - info@encrebleue.fr